

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 11 JUILLET 2013

L'an deux mil treize, le onze juillet à 18 heures, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni à la Mairie de Bracieux, sous la Présidence de Monsieur Daniel DESROCHES

PRESENTS : M GAMBS (Beuvron amont), MM DUPONT, BOUQUIN, TERRIER (Centre Amont), MM CHESNEAU, GAULT, DUCHALAIS (Beuvron aval), MM DESROCHES, TOUCHET (Centre Aval), MME VALOIS, MM PRINCE, MAURICE (Centre Cosson), M LEROUX (Bas Cosson), M GILBERT (Bassin Cosson), M MOREAU (Bièvre).

ABSENTS EXCUSES : MM BEIGNET, GARNIER (Beuvron amont), M DOUSSELIN (Centre Amont), M REPINCAY (Beuvron aval), M ROBERT (Centre Cosson), M FROMENT (Bassin Cosson).

Assistaient à la réunion : M CLOUET (Centre Cosson).

Date de la convocation le 20 juin 2013.

Ordre du jour :

- **Demandes de subventions 2014**
- **Avenant au contrat de bassin**
- **Point sur l'étude continuité écologique des cours d'eau**
- **Lancement de l'étude bilan du contrat de Bassin et financement**
 - **Réalisation d'un emprunt**
- **Décision modificative 1/2013**
- **Personnel du Syndicat** :
 - **Revalorisation de l'indemnité de repas des agents**
 - **Arrêt de la convention de mise à disposition du technicien de rivière auprès du syndicat du Beuvron aval**
- **Vente de cages de piégeage**
- **Programme éradication grenouille taureau 2013-2014**
- **Questions diverses**

Monsieur le Président rappelle le compte rendu de la dernière réunion du comité syndical dont l'ordre du jour principal était le budget 2013.

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2014

RESTAURATION ET ENTRETIEN DES RIVIERES

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure les travaux de restauration et d'entretien prévus dans le programme prévisionnel du contrat territorial et ses avenants.

Le Président souhaite pour l'année 2014 :

- engager la ligne d'action « restauration et entretien des rivières » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2014 pour la restauration et l'entretien des rivières,

- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

LUTTE CONTRE LES ESPECES INVASIVES VEGETALES

Monsieur le Président rappelle que le syndicat d'entretien du bassin du Beuvron est compétent dans la lutte contre les espèces invasives végétales. Le contrat territorial de bassin du Beuvron prévoit des jours de lutte pour l'année 2014.

Le Président souhaite pour l'année 2014 :

- engager la ligne d'action «lutte contre les espèces invasives végétales » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2014 pour la lutte contre les espèces invasives végétales,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

ANIMATION

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron dispose d'une animatrice et d'une secrétaire en charge de la mise en œuvre concrète des actions du contrat territorial du bassin du Beuvron et de ses avenants.

Le Président souhaite pour l'année 2014 :

- engager la ligne d'action « Animation » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2014 pour le financement du poste Animation,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour ce poste,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

TECHNICIEN DE RIVIERES

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron dispose d'un technicien de rivières en charge de la mise en application des actions liées à la restauration et à l'entretien des rivières.

Le Président souhaite pour l'année 2014 :

- engager la ligne d'action « Technicien de rivières » pour le financement du poste,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2014 pour le financement du poste de « Technicien de rivières »,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour ce poste,

- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

AVENANT N°3 AU CONTRAT TERRITORIAL DE BASSIN

Monsieur le Président expose au comité syndical la nécessité de signer un troisième avenant au contrat territorial du bassin du Beuvron avec la Région Centre et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. En effet, l'avenant n°2 n'a pu être signé que pour l'année 2013 et l'étude bilan s'achèvera fin 2014.

Ce troisième avenant permettra de prolonger d'une année le contrat territorial et ainsi de déterminer le programme d'actions pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte le programme d'actions pour l'année 2014 du contrat territorial du bassin du Beuvron,
- ✓ Autorise le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

POINT SUR L'ETUDE CONTINUEE DES COURS D'EAU

L'étude continuité se poursuit. La réunion du 5 avril dernier a permis la présentation du diagnostic devant le comité technique. Suite aux visites de terrain, le bureau d'études SINBIO a élaboré une fiche diagnostic par site hydraulique, ce qui représente au total 52 fiches. Ces fiches ont été transmises aux propriétaires afin qu'ils puissent faire part de leurs remarques.

La prochaine étape sera de valider le diagnostic et de déterminer un ordre de priorité d'intervention (établi selon une grille multicritères qui prend en compte aussi bien le gain écologique que la faisabilité technique ou encore l'opportunité d'intervenir).

LANCEMENT DE L'ETUDE BILAN ET FINANCEMENT

Monsieur Desroches informe que le bureau d'études Hydroconcept répondait au mieux aux critères de l'appel d'offre. C'est par conséquent ce dernier qui a été retenu pour réaliser l'étude bilan du contrat territorial du bassin du Beuvron et l'élaboration d'un nouveau programme d'actions.

Monsieur Desroches informe que la réalisation de cette étude nécessite de contracter un emprunt pour assurer son financement :

REALISATION D'UN PRET DE 70 000 € AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE

Monsieur le président informe du résultat de l'appel d'offres ainsi que le tableau financier de l'étude bilan du contrat de bassin.

Il informe le comité syndical qu'il faut réaliser un prêt de 70 000 € et présente les offres des organismes bancaires.

Le comité syndical, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- de souscrire le prêt de 70 000 € auprès de la Caisse d'Epargne,
Durée : 5 ans soit 20 échéances,
Taux de 2.23 %,
Commission d'engagement : 150 €.
- Et autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

DECISION MODIFICATIVE 1/2013

La décision modificative est adoptée à l'unanimité par le comité syndical :

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

001 – Excédent d'investissement reporté	+ 0,35 €
1321 – Subvention état et établissement nationaux	- 70 000 €
1641 – Emprunts en Euros	+ 70 000 €

DEPENSES

21578 – Autre matériel et outillage de voirie	+ 0,35 €
---	----------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

002- Excédent de fonctionnement	+ 0,21 €
---------------------------------	----------

DEPENSES

605 – Achat de matériel	+ 0,21 €
-------------------------	----------

PERSONNEL DU SYNDICAT

REVALORISATION DE L'INDEMNITE DE REPAS

Monsieur le Président propose de revaloriser l'indemnité de repas des agents.
Son montant actuel est de 5,71 €.

Il propose de fixer son tarif en fonction du barème de frais professionnels fixés par l'Urssaf, soit 6 € pour l'année 2013.

Le comité syndical, après en avoir délibéré décide :

- de porter le montant de l'indemnité de restauration à 6,00 € pour les repas pris sur le lieu de travail et à compter du 1^{er} août 2013.
- de revaloriser le tarif de l'indemnité de repas en fonction du barème des frais professionnels fixé par l'Urssaf annuellement.

FIN DE LA CONVENTION DE LA MISE A DISPOSITION DU TECHNICIEN DE RIVIERE AVEC LE SYNDICAT DU BEUVRON AVAL

Monsieur le Président rappelle qu'une convention lie le Syndicat du Beuvron Aval et le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron.

Faisant suite à la demande du Syndicat du Beuvron Aval de mettre fin à la convention et conformément aux termes de l'article 6 de la dite convention, Monsieur le Président propose d'entériner cette décision.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- de mettre fin à la convention de mise à disposition du technicien de rivière avec le syndicat du Beuvron aval,
- de ne pas solliciter l'indemnité annuelle pour l'année 2013.

VENTE DE CAGES DE PIEGEAGE

Monsieur le Président informe qu'un certain nombre de cages de piégeage sont inutilisées. Monsieur le Président propose de vendre 40 cages. Le SEBB conserve ainsi un stock de 37 cages.

Le comité syndical, après en avoir délibéré décide :

- la vente de 40 cages de piégeage,
- de fixer son tarif à 12 € l'unité.

PROGRAMME D'ERADICATION DE LA GRENOUILLE TAUREAU

Dominique Béguin fait le bilan des premiers résultats encourageants de ce début d'année : peu de pontes retrouvées et peu d'individus tués.

Monsieur le Président rappelle que le programme d'éradication de la Grenouille taureau arrive à son terme en avril 2014. La Grenouille taureau est encore présente en Sologne mais elle est en forte diminution depuis quelques années, grâce à l'efficacité des actions mises en œuvre. Le comité scientifique estime que l'éradication est possible si les actions se poursuivent avec la même intensité pour une durée de 3 à 4 années supplémentaires.

La poursuite de l'opération nécessite de lancer un nouvel appel d'offre pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du programme. Elle est également conditionnée à l'obtention de financements.

Le Président propose de :

- Lancer un appel d'offres pour un nouveau « programme d'éradication de la Grenouille taureau 2014-2019 »,
- D'engager le « programme d'éradication de la Grenouille taureau 2014-2019 » sous condition de l'obtention des financements,
- Solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Autorise le Président à lancer un appel d'offres pour un nouveau « programme d'éradication de la Grenouille taureau 2014-2019 »,
- ✓ Autorise le Président à engager le « programme d'éradication de la Grenouille taureau 2014-2019 » sous condition de l'obtention des financements,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.
- ✓ Autorise le Président à engager les démarches réglementaires.

QUESTIONS DIVERSES

- **Choix des dates de réunion** : Monsieur Le Président souhaite faire le point sur le choix des dates de réunions du Syndicat. Pour l'étude continuité comme pour l'étude bilan, le choix des dates est déterminé en fonction des disponibilités du Président du SEBB, du personnel du SEBB, du bureau d'études et des partenaires financiers. Ce choix est parfois très difficile et est établi parfois plusieurs mois à l'avance. Le SEBB ne peut donc prendre en compte les disponibilités de chacun et s'en excuse.
- **Certiphyto** : Monsieur Président informe le comité syndical que tous les agents des communes applicateurs de produits phytosanitaires devront être titulaires du Certiphyto pour acheter et appliquer ces produits à partir du 1^{er} octobre 2014. Le Certiphyto peut s'obtenir directement si l'agent possède un diplôme horticole de moins de 5 ans. Sinon, il doit suivre une formation d'une durée de deux jours.

Le CNFPT, organisme habilité Certiphyto, propose d'organiser ces formations. Les formations seront payantes : 220 € par agent.

Le CNFPT a également proposé la possibilité que la formation soit organisée à une échelle intercommunale en regroupant un maximum de 20 agents. Le tarif de groupe serait alors de 1200 € (ce qui revient à 60 € par agent).

Le SEBB intervient auprès des communes pour réduire l'usage des produits phytosanitaires : organisation de formations en 2007, mise en place d'une charte de désherbage communale, aide à l'élaboration d'un plan de désherbage communal, possibilités de financement sur la communication et l'achat de matériel via le contrat territorial.

Monsieur Desroches propose donc que le SEBB organise le regroupement des communes et leur fasse profiter du tarif de groupe.

Le Comité syndical donne son accord pour étudier la possibilité de mise en œuvre (recensement des besoins des communes, lieux éventuels des formations...).

- **Secrétariat du Beuvron Centre Amont** : Monsieur Touchet, Maire de Bauzy fait part de son mécontentement concernant le manque d'information sur les discussions actuelles entre le Syndicat du Beuvron Centre Amont et le SEBB au sujet de son secrétariat.

En effet, Monsieur Bouquin, Président du Beuvron Centre Amont a récemment fait part à Monsieur Desroches, Président du SEBB des difficultés rencontrées par sa secrétaire auprès du comité syndical. Elle ne souhaite plus assurer le secrétariat du Syndicat et il ne trouve pas de remplaçante parmi les communes adhérentes.

Monsieur Desroches, président du SEBB a alors proposé à Monsieur Bouquin, Président du Beuvron Centre Amont d'étudier les possibilités de faire assurer le secrétariat du Syndicat par le personnel du SEBB.

Le secrétariat pourrait être assuré par convention avec le SEBB et le Beuvron Centre Amont, sur le même principe que le Syndicat du Beuvron Centre Aval.

Monsieur Touchet, Maire de Bauzy demande à ce que le temps nécessaire à cette mission soit évalué afin que cela ne crée pas une surcharge de travail pour le personnel du SEBB notamment à Madame BESNARD qui est mise à disposition du SEBB par la commune de Bauzy à 11/35^{ème}.

- **Rapprochement des syndicats** : le rapprochement des syndicats a été abordé en même temps que la question précédente. Monsieur Le Président souhaite favoriser une entraide entre les syndicats de rivière, collectivité géographiquement cohérentes pour gérer les cours d'eau. Plusieurs élus du comité syndical souhaitent que les syndicats de rivière soient tous regroupés directement au sein du SEBB. Monsieur Desroches, Président pense qu'il faut procéder par étape en regroupant les syndicats en deux ou trois entités dans un premier temps afin de pouvoir harmoniser de manière progressive les modes de gestion, et notamment la participation des riverains (modes de participation des syndicats en annexe).
- **Etude bilan et position de l'ONEMA sur les ouvrages** : Monsieur Gault, président du Beuvron Aval interpelle le comité syndical sur la position unilatérale de l'ONEMA pour l'avenir des ouvrages qui, selon eux, doivent tous disparaître.

Fin de la séance 19h15